



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 26 août à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 19/08/2024

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES,
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD,
Raymonde HABOUZIT, Valérie GAGNE, Denis CLAMENS,
Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Roland SEUX,
Anne-Marie TORE,

Excusés :

Danièle VALLERY qui a donné procuration à Christiane PAUZON
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Serge ABOULIN qui a donné procuration à Thierry SOLEILHAC
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS
Secrétaire de séance : Bernadette PELISSIER

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET
2024 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juillet 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juillet 2024, joint à la présente délibération.

DESIGNE Bernadette PELISSIER pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Bernadette PELISSIER

COMMUNE DE BLAVOZY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2024

Etaients présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christiane PAUZON, Laëtitia PRADINES, Anne-Marie TORE, Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Sabine JOUVHOMME, Valérie GAGNE
Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Sébastien GAGNE

Absents ayant donné pouvoir :

Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Serge ABOULIN

Secrétaire de séance : Christiane PAUZON

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

17 présents + 2 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

I. APPROBATION PV CM DU 1^{ER} JUILLET 2024 et désignation secrétaire de séance

II. PROJETS STRUCTURANTS

1. Rénovation énergétique du gymnase : choix des entreprises pour le lot 2 « Panneaux Photovoltaïques »

III. DIVERS

Compte-rendu des débats :I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2024 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée

Vote : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Christiane PAUZON

II. Projets structurants1. Rénovation énergétique du gymnase : choix des entreprises pour le lot 2 « Panneaux Photovoltaïques »

Monsieur le maire rappelle la délibération 2024-38 du 12 avril dernier validant l'APD de la rénovation thermique du gymnase. Il rappelle également la délibération du 1^{er} juillet 2024 validant le choix de l'entreprise pour le lot 1 « couverture acier multicouches ». Il convient désormais de choisir celle pour le lot 2 « Photovoltaïques ». Une consultation en procédure adaptée, a été lancée le 28 mai 2024 pour une remise des offres le 18 juin 2024 à 12h00. L'analyse des trois offres reçues est intervenue et a permis de désigner l'attributaire, après une phase de négociation.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60 %

Après présentation du rapport d'analyse des offres, un débat s'instaure sur les techniques proposées, l'autoconsommation, les coûts et les gains (revente du surplus, retour sur investissement...), etc...

Le lot 2 « Photovoltaïques » est ensuite attribué au prestataire et montant suivants, avec l'option 1 « Photovoltaïques pour autoconsommation » :

ECOSUN TECHNOLOGY
9 Via Bolen, La Chazotte
43350 BORNE

Pour un montant HT de 88 905.75 €, soit un montant TTC de 106 686.90 € TTC ;

Et pour l'option 1 « Photovoltaïques pour autoconsommation » : montant HT de 37 000 € HT, soit un montant de 44 400 € TTC

Vote : unanimité

III. Divers

1/ Il est fait état de la présence des gens du voyage depuis dimanche 14 juillet sur le site du stade Jean-Paul BERTRAND. Le cadenas ayant été cassé, une plainte a été déposée en gendarmerie.

Les riverains ont été rencontrés afin d'apaiser les éventuelles tensions.

Plusieurs appels ont été reçus en mairie pour évoquer le sujet, et notamment le branchement sur la bouche incendie et l'eau qui coule. Danièle VALLERY indique aussi que les appels portent sur l'hygiène, la propreté et les excréments. La DEA sera contactée pour la fuite de la bouche incendie.

Il est prévu qu'ils restent une dizaine de jours.

Michel BEGON indique qu'ils n'acceptent pas l'aire d'accueil des gens du voyage car incompatibilité avec les personnes présentes.

Voir solution pour l'an prochain afin d'éviter une telle installation ?

2/ Litige MEGE : Franck PAILLON fait part du jugement rendu le 2 juillet et qui condamne la commune à payer la somme de 6 725.82 € à Mr MEGE (dentiste) pour le préjudice qu'il dit avoir subi lors de la location du local cabinet dentaire. Il rappelle que Mr MEGE avait demandé de lui payer 45 765.01 € de dommages et intérêts au titre des préjudices, 10 000 euros au titre du préjudice de jouissance et préjudice moral et 4 000 € au titre de l'article 700.

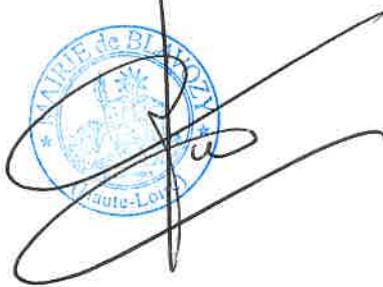
Le jugement retient 1725.49 € (au lieu de 45 765.01 €) + 3 000 € (au lieu de 10 000 €) + 2000 € (au lieu de 4000 €). L'avocate de la collectivité conseille de ne pas faire appel.

3/ Demande d'un contrat d'apprentissage CAP aménagement paysager d'un jeune (pris en CDD pour le mois d'août). Reste à vérifier : les possibilités d'encadrement par le service technique, les aides possibles également car le jeune a la reconnaissance RQTH, l'intérêt pour la collectivité et pour le jeune, les demandes de l'établissement d'enseignement, etc.... Le sujet sera à valider au prochain conseil municipal.

4/Interrogation de la population sur le manque d'entretien des espaces verts de la collectivité, notamment de l'herbe poussant en bordure des trottoirs : intervention de MEYGALIT à venir et entretien en cours par le service technique.

Fin de la séance à 19h46

Le Maire,
Franck PAILLON

A blue circular official stamp of the Municipality of Bligny-sur-Ouche, Haute-Loire, is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

La secrétaire de séance
Christiane PAUZON

A blue circular official stamp of the Municipality of Bligny-sur-Ouche, Haute-Loire, is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.